

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenu mardi le 3 juillet 2012 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absence motivée : Mme Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : deux (2) personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1207-171

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

| | |
|----------|----------------------------------|
| 0 | OUVERTURE DE LA RENCONTRE |
|----------|----------------------------------|

- | | |
|-----|----------------------------------------------------------------------------|
| 0.1 | Prière |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 juin 2012 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |
-

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Madame Stéphanie Vallée présidente d'honneur- invitation au tournoi de golf du Centre d'interprétation de la forêt contre le feu
110-2 Nomination d'un maire substitut
110-3 CLD- subvention pacte rural projet centre sportif
110-4 Dérogation mineure- Ferme Despatry 28 route 105
110-5 Langevin Grondin CA inc. auditeurs- facture pour l'année 2011
110-6 Demande de madame Chantal Gagnon auprès de la CPTAQ
110-7 Communauté Saint-Raphaël de Messines- tournoi de golf

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 juin 2012
130-2 Présentation des comptes payés au 30 juin 2012
130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 juin 2012
130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 juin 2012

- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 juin 2012
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2012
- 130-7 Facture à payer des Industries Galipeau

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Service d'incendie- autorisation d'achat d'équipements

300 TRANSPORT

- 300-1 Autorisation de paiement- sablière Lafontaine
- 300-2 Nomination d'un employé attitré aux travaux publics

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Bibliothèque- autorisation d'achat d'un poste de travail par l'entremise du programme SIMBA
- 700-2 Robert Ledoux Architecte- offre de services « construction du complexe sportif »

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Caisse populaire de la Haute-Gatineau- ristourne
- 800-2 Biblio Outaouais- rapport annuel 2011-2012 du réseau
- 800-3 SADC- salle de vidéoconférence à notre disposition
- 800-4 Fondation rues principales- invitation au colloque annuel
- 800-5 Madame Stéphanie Vallée présidente d'honneur- invitation au tournoi de golf de la communauté Saint-Raphaël de Messines
- 800-6 Solidarité rurale du Québec- invitation à des forums sur la vision de l'avenir et de la ruralité
- 800-7 FQM- formation aux élus

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1207-172

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1207-173

Nomination d'un maire substitut

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consenti par la municipalité doit être signé conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté par sa résolution R1111-284, à la nomination du conseiller Paul Gorley à titre de maire substitut pour la période du 8 novembre 2011 au 7 juillet 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le maire propose la nomination du conseiller Sylvain J. Forest à titre de maire substitut pour une période de huit mois et que ce dernier dit être en accord avec sa nomination;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil nomme le conseiller Sylvain J. Forest à titre de maire suppléant pour une période de huit mois, soit du 3 juillet 2012 au 8 mars 2013 inclusivement;

Qu'à titre de maire substitut, celui-ci représentera la municipalité de Messines auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en absence du maire et par conséquent aura le droit de parole et de vote à même titre que ce dernier;

Que le nom du conseiller Paul Gorley soit remplacé par celui de Sylvain J. Forest à titre de maire substitut et que celui-ci soit ajouté à la liste des personnes autorisées de signer les effets bancaires en absence du maire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau.

Note au procès-verbal : Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et au Centre financier des entreprises de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1207-174

Subvention « Pacte rural » pour le projet de construction d'une patinoire sur une dalle de béton à bandes préfabriquées

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, par sa résolution 2010-R-AG410, a octroyé une subvention de 35 000 \$ à la municipalité de Messines à même l'enveloppe du Pacte rural et ce pour la réalisation d'un projet de construction de patinoire sur une dalle de béton avec bandes préfabriquées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas réalisé le projet dans les délais prescrits et n'a donc pas pu bénéficier de la subvention dans le cadre de l'enveloppe du Pacte rural, Madame Claire Lapointe, agente de développement rural du CLD Vallée-de-la-Gatineau responsable du suivi du dossier avec la municipalité de Messines, a informé l'administration municipale que la municipalité devait déposer une demande par résolution du conseil demandant que la subvention attribuée soit reconduite et que la date d'échéance soit fixée au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est maintenant prête à aller de l'avant et de réaliser un projet agrandi de celui initialement projeté, soit la construction d'une patinoire sur une dalle de béton à bandes préfabriquées, de deux cours de tennis et d'un pavillon d'accueil muni de salles de bain, d'une salle de déshabillage, de locaux d'entreposage et d'un vestibule;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réalisation du projet agrandi sont estimés à 544 625\$, qu'une copie des détails du montage financier a été déposée auprès de madame Lapointe du CLD et que la subvention de 35 000\$ faisant objet de la présente fait partie intégrale du montage financier;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines demande que la subvention accordée de 35 000\$ dans le cadre de l'enveloppe du Pacte rural soit reconduite et ce, pour une période se terminant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

R1207-175

Dérogation mineure- Ferme Despatry 28, route 105

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Patry de la Ferme DesPatry S.E.N.C. a déposé une demande de dérogation mineure afin de déroger des marges prescrites en vertu du règlement de zonage de la municipalité et ce, relativement aux normes applicables à la marge avant et de la servitude du réseau de distribution électrique;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande, le comité CCUE dans son rapport DM-2012-05, recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil municipal présents reconnaissent avoir pris connaissance du rapport du CCUE portant le numéro DM-2012-05;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil entérinent la recommandation du CCUE et par conséquent refuse la demande de dérogation mineure tel que déposée par monsieur Daniel Patry.

ADOPTÉE

R1207-176

Langevin Grondin CA inc. auditeurs- facture pour l'année 2011

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture des auditeurs de la municipalité, Langevin Grondin CA inc. au montant de 13 950.00\$ en plus des taxes applicables, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1207-177

Demande de madame Chantal Gagnon auprès de la CPTAQ - Demande de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Gagnon est co-proprétaire du 13, chemin du Lac-Lacroix Nord à Messines, propriété située dans la zone agricole (A-104) de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Gagnon se prépare à déposer une demande auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de procéder à un lotissement et à une utilisation à une autre fin que l'agriculture d'une parcelle de terrain contiguë à sa propriété (P 59 et P 60, rang 3, canton de Bouchette);

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite obtenir une autorisation de la CPTAQ afin d'agrandir la superficie de son lot sis en zone agricole dans un but ultime soit d'être en mesure de faire creuser un puits artésien permettant d'alimenter sa résidence en eau potable et ce, conformément aux marges de recul prescrites par le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le Q-2, r.22, ainsi qu'aux marges de recul prescrites par le règlement de zonage numéro 167 présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que dû à la nature de la demande de la propriétaire madame Chantal Gagnon, la municipalité de Messines appui celle-ci dans sa démarche auprès de la CPTAQ « demande de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture ».

ADOPTÉE

R1207-178

Communauté Saint-Raphaël de Messines- tournoi de golf

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la communauté Saint-Raphaël de Messines qui se tiendra au Club de golf « Aux trois clochers » de Maniwaki le samedi 30 juin 2012. De plus, la commandite d'un trou au nom de la municipalité est autorisée pour un montant de 75\$ supplémentaire.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1207-179

Adoption de la liste des comptes dus au 30 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 juin 2012, dont celui-ci représente une somme de 54 010.93\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1207-180

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 juin 2012, dont celle-ci représente la somme de 147 032.86\$ pour 79 chèques émis et la somme de 29 004.42\$ pour 22 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 176 037.28\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1207-181

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 juin 2012, dont celle-ci représente la somme de 23 900.68\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1207-182

Rapport du DG des dépenses engagées au 30 juin 2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2012, dont celui-ci représente une somme de 3764.06\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1207-183

Compte à payer aux Industries Galipeau

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 5882 des Industries Galipeau et ce pour la somme de 85.00\$ en plus des taxes applicables.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau, est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1207-184

Service d'incendie- autorisation d'achat d'équipements

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier André Galipeau a procédé à la demande de prix pour divers équipements d'incendie auprès de divers fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier a déposé un rapport auprès du conseil du nom des fournisseurs et des items qu'il souhaite acquérir;

CONSIDÉRANT QUE les deniers effectifs permettant l'achat des équipements proposés ont été réservés à même du budget 2012.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'équipements d'incendie tel que proposé par le chef pompier pour la somme de 12 209.68\$ tel qui suit à savoir :

| N° | NOM DE L'ENTREPRISE | MONTANT (incluant les taxes applicables) |
|----|------------------------------|------------------------------------------|
| 1 | Parafiamma Solutions | 4 301.79\$ |
| 2 | Protection incendie CFS Ltée | 7 907.89\$ |

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1207-185

Autorisation de paiement- sablière Lafontaine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement n° 2009-272, règlement régissant l'imposition de droits et déclaration d'exploitation concernant le régime des carrières, sablières et gravières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exploite de façon exclusive depuis l'année 2009 la sablière de monsieur François et Jean-Guy Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE la sablière des frères Lafontaine est assujettie au règlement 2009-272 et qu'à ce jour aucun frais de droits d'exploitation n'a été payé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution R1206-149, ordonne au directeur général la mise en application des dispositions du règlement n° 2009-272 et par conséquent, souhaite régulariser le dossier de la sablière Lafontaine à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le déboursement de la somme de 14 174.75\$ à François et Jean-Guy Lafontaine afin de régulariser le dossier relatif à l'application du règlement 2009-272 et ce, selon le tableau ci-dessous :

| ANNÉE | TONNAGE (t/m) | TAUX | MONTANT |
|--------------|----------------------|-------------|----------------|
| 2009 | 6120 | 0.50\$ | 3 060.00\$ |
| 2010 | 2385 | 0.51\$ | 1 216.35\$ |
| 2011 | 24920 | 0.52\$ | 12 958.40\$ |
| Total : | | | 14 174.75\$ |

ADOPTÉE

Note : Que la somme payée aux propriétaires soit réclamée en vertu du règlement 2009-272 et que le montant soit déposé dans une réserve financière pour des fins d'entretien du réseau routier conformément à la loi.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1207-186

Nomination d'un employé attitré aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suite au départ précipité de l'employé Charles Aumond, employé attitré aux travaux publics et des besoins de ce service, il est jugé important de procéder à combler le poste laissé vacant dans les plus bref délais;

CONSIDÉRANT QUE le dg propose la candidature de monsieur Jonathan Fortin, contribuable de Messines, pour combler le poste vacant et que les membres du comité d'administration ont été consultés à cet effet et qu'ils sont en accord avec sa nomination;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la proposition d'embauche du candidat Jonathan Fortin à titre de journalier opérateur attitré au service des travaux publics tel qui suit à savoir :

Que la période d'embauche soit sur une période probatoire, permettant de mieux connaître les habilités du candidat, soit du 2 juillet 2012 au 30 mars 2013, période après laquelle le statut d'emploi sera révisé;

Que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur;

Que la rémunération versée sera celle établie selon l'annexe B, opérateur, à l'échelon 1, tableau en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1207-187

Bibliothèque- autorisation d'achat d'un poste de travail par l'entremise du programme SIMBA

CONSIDÉRANT QUE Biblio Outaouais offre à la municipalité de défrayer 50% des coûts d'achat d'un poste de travail pour la bibliothèque par l'entremise du programme SIMBA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un poste de travail pour la bibliothèque auprès de la compagnie Informatique DI de Maniwaki au montant de 1638.56\$ incluant les taxes applicables. De plus, 50% de ce montant sera remboursé à la municipalité par Biblio Outaouais par le biais de son programme SIMBA.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1207-188

Robert Ledoux Architecte- offre de services « construction du complexe sportif »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif, le conseil juge nécessaire de retenir les services professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la municipalité, l'architecte Robert Ledoux, du 220, rue Principale de Maniwaki (Qc), a fait parvenir à la municipalité une offre de services conformément à sa demande;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de l'offre de services reçus et des besoins de la municipalité, le conseil juge opportun d'octroyer un contrat pour une partie des services offerts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer un contrat à l'architecte Robert Ledoux de Maniwaki dans le dossier de construction d'un complexe sportif, pour la somme de 7900.00\$, en plus des taxes applicables et ce, tel qui suit à savoir :

Selon les termes de l'offre de services datant du 26 juin 2012

- | | | |
|---|----------------------------------------------|------------|
| • | Étape préliminaire | 3 500.00\$ |
| • | Plans et devis et documents d'appel d'offres | 4 400.00\$ |

Que la présente résolution est conditionnelle à l'approbation finale du montage financier par le MAMROT.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1207-189

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h45.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier